

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

26/444

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : ARRÊTÉ PORTANT RETRAIT DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE À MADAME MÉLANIE DOMAS – CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- x Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18 ;
- x Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;
- x Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant élection du Maire et de neuf Adjoints ;
- x Vu l'arrêté 026/159 en date du 13 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Mélanie DOMAS, Conseillère Municipale ;
- x Considérant qu'il convient de modifier les attributions et délégations de l'exécutif municipal ;

ARRETE /

ARTICLE 1ER /

La délégation consentie à **Madame Mélanie DOMAS**, Conseillère Municipale déléguée, par arrêté du Maire 026/159 en date du 13 avril 2026, est abrogé.

ARTICLE 2EME /

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de son entrée en vigueur, à savoir de sa publication ou notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou par saisie dématérialisée via l'application « Télérécourts citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 3EME /

Monsieur le Directeur Général des Services de la commune est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- x transmis à Madame la Préfète du Puy-de-Dôme et à Monsieur le Trésorier de Clermont Métropole et Amendes,
- x publié sur le site Internet de la Ville,
- x inscrit au registre des actes de la commune,
- x notifié à Madame Mélanie DOMAS.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 30 septembre 2026

Certifié exécutoire,

Le Maire
Yanik PRIÈRE



Notifié à l'intéressée, le
Signature de Madame Mélanie DOMAS